

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Demandes de subventions 2023

—————

La commune de Quimper soutient les associations. A ce titre, il est proposé d'accorder les subventions présentées ci-après.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes, pour un total de 2 100 € (imputation 6574-420-823) :

600 € à la société d'horticulture et d'art floral de Quimper. Cette association de passionnés d'horticulture contribue à la diffusion du jardinage. La subvention contribuera à l'entretien du verger expérimental du vallon Saint-Laurent, ainsi qu'aux frais liés à la présence de l'association dans différentes manifestations ;

1 500 € à Kempermaculture. La subvention contribuera à la réalisation d'ateliers sur le thème du jardinage afin de favoriser l'implication des habitants à cultiver et à utiliser les espaces verts publics. Ces ateliers sont de remarquables vecteurs de lien social au sein des quartiers où des aires gourmandes se développent, à l'initiative, entre autre, de Kempermaculture.